

INTERNATIONAL

Quelle que soit votre situation : Export, Filiale, Distributeur, Partenaire, pilotez depuis la France vos programmes d'assurance intégrés, grâce à notre réseau mondial de courtiers partenaires.



L'Amérique, Eldorado des entrepreneurs innovants, mais cauchemar de nombreux assureurs !

Pourquoi une telle prudence des assureurs ?

- ✓ Avocats : 64 000 avocats contre plus de 175 000 à NY ou 168 000 en Californie (chiffres 2016)
- ✓ Contrats commerciaux : quelques lignes sur les assurances et responsabilités en France alors que les américains y consacrent plusieurs pages.
- ✓ Sinistre RC : jusqu'à 5 à 10 fois plus cher aux USA qu'en France.

ONLYNNOV a conçu un programme d'accompagnement sur mesure pour vos projets de développement aux USA/Canada.

ONLYNNOV

COURTIER EN ASSURANCES
DES ENTREPRISES INNOVANTES

04 28 29 01 39

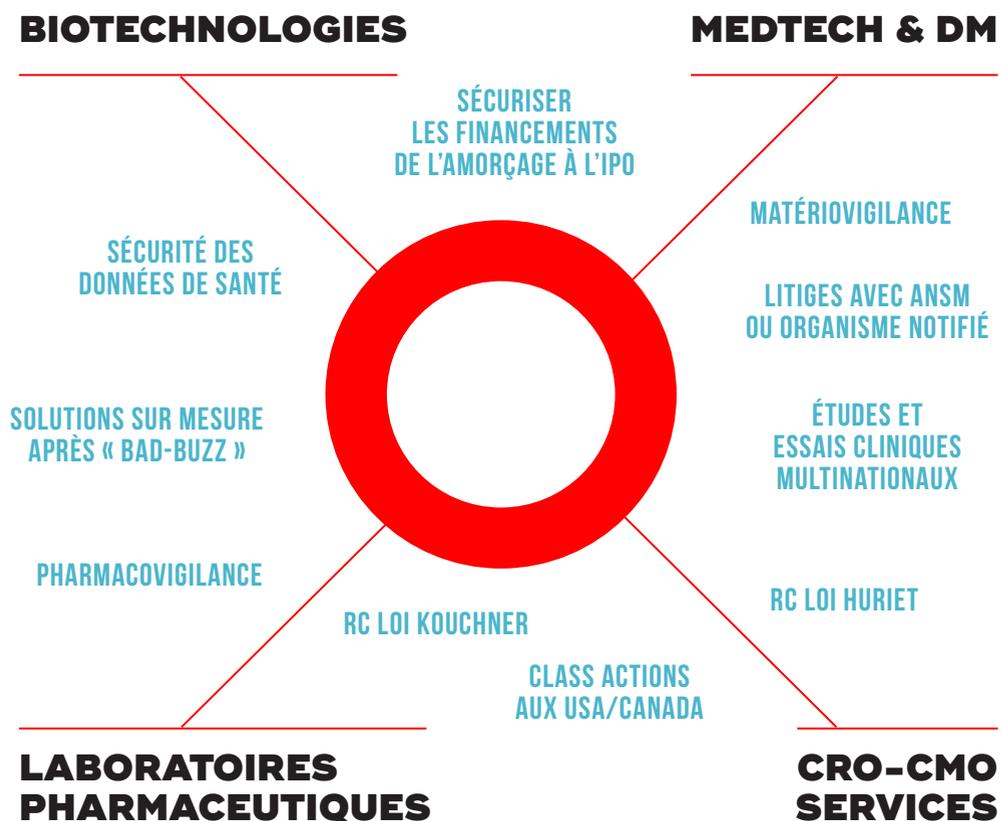
info@onlynnov.com
onlynnov.com
20, rue de la Cadière
69600 Oullins

ONLY MED

L'ASSURANCE
DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ
DES BIOTECH
ET DES MEDTECH

ONLYNNOV

PRISE EN COMPTE DE VOS
RISQUES MÉTIER PAR NOTRE
BIOLOGISTE, EXPERT EN
ASSURANCE



EN TANT QUE SPÉCIALISTE RECONNU, ONLYNNOV
VOUS DONNE ACCÈS À TOUS LES ASSUREURS
SPÉCIALISÉS EN SCIENCES DE LA VIE

ONLY
MED

Une large gamme de contrats
d'assurance sur mesure
pour vos risques métiers :

- ▶ RC Produit / Professionnelle ou RC Exploitation en phase R&D
- ▶ Responsabilité promoteur de recherches biomédicales
- ▶ Responsabilité des dirigeants (cf. investisseurs)
- ▶ Hacking et autres "cyber risks" notamment sur données personnelles de santé
- ▶ Locaux et matériel industriel, de laboratoire, informatique (y compris pertes d'exploitations)
- ▶ Marchandises en cours de transports
- ▶ Animaux de laboratoire
- ▶ Déplacements professionnels
- ▶ Homme clé ou emprunteur (cf. investisseurs)
- ▶ Frais de santé et prévoyance des salariés
- ▶ Chômage du dirigeant
- ▶ Fraude et détournement financier

Niveau de risque

NOUVEAU

ASSURANCE DU MARQUAGE CE

Nous avons créé pour les fabricants de dispositifs médicaux une assurance unique en France pour indemniser vos pertes d'exploitation et vos frais en cas de sanction de l'ANSM ou de votre Organisme Notifié.

